

Ecole Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing  
36 bis rue des Ursulines  
59 200 Tourcoing

## BOURSES DE PROJETS 2021 - 2022

### 1 • Accessibilité

Les bourses de projet de s'adressent aux étudiants des deux sites de l'Ecole Supérieure d'Art du Nord – Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing ; **inscrits en cycle 1 (année 2 et 3) ou en cycle 2 (années 4 ou 5).**

Les étudiants ne peuvent solliciter qu'une seule bourse par cycle d'étude : l'obtention d'une bourse en année 4 empêche une nouvelle attribution en année 5.

### 2 • Nature des projets

Les bourses sont destinées à soutenir des projets en lien avec le projet artistique personnel de l'étudiant. Sont également acceptés les besoins en mobilité.

### 3 • Montant de la bourse

Le montant de la bourse de projet est limité cumulativement : par un pourcentage de participation au coût total du projet et par un montant maximum (plafond).

Le montant de la bourse est limité à :

- 80% du budget prévisionnel du projet, pour tous les étudiants ;
- 300 euros maximum pour les étudiants de cycle 1;
- 500 euros maximum pour les étudiants de cycle 2.

#### Exemples :

Année 2 et 3 : montant limité à 300 € et 80% du coût total du projet						
Coût total du projet	50€	150€	200€	250€	300€	375€
Application du pourcentage de 80%	$(50 \times 80) / 100$ =	$(150 \times 80) / 100$ =	$(200 \times 80) / 100$ =	$(250 \times 80) / 100$ =	$(300 \times 80) / 100$ =	$(375 \times 80) / 100$ =
	40€	120€	160€	200€	240€	300€
Application du plafond	non	non	non	non	non	oui
Montant maxi de la bourse	40€	120€	160€	200€	240€	300€

<b>Années 4 ou 5 : montant limité à 500 € et 80% du coût total du projet</b>					
<i>Coût total du projet</i>	100€	300€	375€	500€	625€
<i>Application du pourcentage de 80%</i>	$(100 \times 80) / 100$ =	$(300 \times 80) / 100$ =	$(375 \times 80) / 100$ =	$(500 \times 80) / 100$ =	$(625 \times 80) / 100$ =
	80€	240€	300€	400€	500€
<i>Application du plafond</i>	non	non	non	non	oui
<i>Montant maxi de la bourse</i>	80€	240€	300€	400€	500€

### Important :

Le pourcentage de participation au coût total du projet (80%) s'applique sur le compte de résultat du projet (voir point 8) ; il doit être prévu au budget prévisionnel.

## 4 • Candidature

Pour solliciter une bourse de projet, l'étudiant doit impérativement déposer trois pièces :

- 1- un dossier de projet ;
- 2- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
- 3- une fiche d'engagement signée ;

L'absence d'une seule des trois pièces invalide automatiquement la candidature.

### > Remise du dossier de projet

Les dossiers de projet doivent impérativement :

- être dactylographiés : tout dossier manuscrit sera invalidé ;
- être complétés exhaustivement : tout dossier incomplet sera invalidé ;
- être adressés à l'ESA en format pdf.

Le dossier de projet est à adresser à l'adresse suivante : [bourse@esa-n.info](mailto:bourse@esa-n.info)

### > Remise des autres pièces

Le RIB et la fiche d'engagement sont à déposer au secrétariat pédagogique du site auquel

l'étudiant est rattaché au moment de l'envoi du dossier par mail.

### 5 • Aide à l'élaboration du dossier

L'étudiant pourra consulter les enseignants pour toute aide ou avis sur son projet ou son dossier. Dans ce cas, un rapport **motivé écrit par l'enseignant** sera un **appui notable** pour l'obtention de la bourse.

### 6 • Date et heure limites de dépôt des candidatures

Les dossiers de projets doivent être réceptionnés à l'adresse [bourse@esa-n.info](mailto:bourse@esa-n.info), avant une date précisée dans le Guide des Etudes publié chaque année. Tout dossier reçu après cette date sera invalidé.

Le RIB et la fiche d'engagement doivent être déposés aux secrétariats pédagogiques avant une date précisée dans le Guide des Etudes publié chaque année.

### 7 • Evaluation des candidatures

Le jury d'évaluation des dossiers sera composé :

- de la direction ;
- d'un enseignant ;
- de délégués étudiants.
- d'une personnalité extérieure.

Les critères d'attribution des bourses de projets sont les suivants :

- qualité du dossier, des textes, des présentations : 1/3
- exactitude et précision du budget prévisionnel : 1/3
- qualité et pertinence du projet, rapport enseignant : 1/3

La qualité du dossier de projet est déterminante pour l'attribution de la bourse.

Le jury d'évaluation se réserve le droit de déterminer, de manière discrétionnaire, le montant de la bourse attribuée à l'étudiant, et notamment de diminuer le montant sollicité, en fonction des critères énoncés ci-dessus.

A la suite de la réunion du jury, la notification de décision sera adressée à chaque étudiant par courrier électronique (à son adresse --@esa-n.info).

## 8 • Modalités de versement de la bourse

**Le versement de la bourse se fait en deux parties.**

> L'avance

L'école verse premièrement **une avance de 60%** du montant de la bourse attribuée. Ce versement est exclusivement effectué par virement sur le compte bancaire de l'étudiant.

Il faut prévoir une vingtaine de jours de délai entre le moment de la décision et la disponibilité effective de la bourse sur le compte de l'étudiant.

> Le solde

L'école verse le solde de la bourse dès qu'elle réceptionne les factures acquittées pour la réalisation du projet. Le versement se fait également par virement, dans les mêmes délais.

Les factures doivent être déposées au secrétariat pédagogique avant une date précisée dans le Guide des Etudes publié chaque année.

Le montant du solde peut différer selon le cas de figure qui se présente :

1- Si le montant total des factures acquittées est supérieur ou égal au montant du budget prévisionnel, le solde de la bourse est versé dans son intégralité (40%) ;

2- Si le montant total des factures acquittées est inférieur au montant du budget prévisionnel, le plafond de 80% de participation au budget total du projet est appliqué.

Selon le cas, c'est-à-dire l'importance de l'erreur d'évaluation du budget prévisionnel, soit le montant du solde est diminué, soit l'étudiant doit restituer une partie de l'avance initialement perçue.

**3- Si le projet n'a pas été réalisé, l'étudiant doit restituer l'intégralité de l'avance perçue. Si le remboursement n'intervient pas au plus tard avant une date précisée dans le Guide des Etudes publié chaque année, le comptable de l'Esä saisira le Comptable des Finances Publiques qui effectuera les poursuites nécessaires à votre rencontre.**

## 9 • Engagement

La fiche d'engagement que l'étudiant est tenu de contresigner pour solliciter une bourse l'engage à :

- déposer, auprès des secrétariats de l'Esä, l'ensemble des factures acquittées pour la réalisation du projet avant une date précisée dans le Guide des Etudes publié chaque année.

- restituer à l'Esä une partie du montant de la bourse, si le montant total des factures acquittées est inférieur au budget prévisionnel initialement présenté ;

- restituer à l'Esä l'intégralité du montant de la bourse si, pour une raison ou une autre, le projet n'est pas réalisé ;

- adresser 3 images photographiques du projet réalisé, par mail, à : [bourse@esa-n.info](mailto:bourse@esa-n.info) avant une date précisée dans le Guide des Etudes publié chaque année;

- mentionner le soutien de l'Esä sur tout outil de communication spécifiquement réalisé si le projet est présenté en public ;

- autoriser l'Esä à utiliser tout ou partie des textes et photographies rendus pour ses besoins en communication, sans que leur reproduction et/ou leur représentation, sur quelque support que ce soit, ouvrent droit à rémunération pour l'étudiant ou le diplômé.

### Récapitulatif

Dépôt du dossier complet	<i>bourse@esa-n.info</i>
Réunion du jury	
Dépôt de la fiche d'engagement	<i>secrétariats</i>
Dépôt des pièces justificatives de frais (factures)	<i>secrétariats et copie par mail :</i>  <a href="mailto:bourse@esa-n.info"><i>bourse@esa-n.info</i></a>  <a href="mailto:martial.chmielina@esa-n.info"><i>martial.chmielina@esa-n.info</i></a>  <a href="mailto:lahoucine.essofi@esa-n.info"><i>lahoucine.essofi@esa-n.info</i></a>
Dépôt de 3 images photographiques du projet réalisé	<a href="mailto:bourse@esa-n.info"><i>bourse@esa-n.info</i></a>  <a href="mailto:martial.chmielina@esa-n.info"><i>martial.chmielina@esa-n.info</i></a>  <a href="mailto:lahoucine.essofi@esa-n.info"><i>lahoucine.essofi@esa-n.info</i></a>

### 10 • Calendrier :

- le 03 janvier 2022 date butoir pour le dépôt du dossier,
- janvier 2022 commission d'attribution des bourses,
- février 2022, versement de l'avance,
- 29 avril 2021, restitution des factures et versement du complément,
- 17 juin 2021 fermeture de la session avec dépôt des preuves de réalisations (photos essentiellement).